

N° 60
—
SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1989.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Affaires culturelles (1) sur le projet de loi de finances pour 1990 **CONSIDÉRÉ COMME ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE AUX TERMES DE L'ARTICLE 49, ALINÉA 3, DE LA CONSTITUTION,**

TOME XII

FRANCOPHONIE

Par M. Jacques HABERT,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Maurice Schumann, *président* ; Jacques Carat, Pierre Laffitte, Michel Miroudot, Paul Séramy, *vice-présidents* ; M. Jacques Bérard, Mme Danielle Bidard-Reydet, MM. Jacques Habert, Pierre Vallon, *secrétaires* ; MM. Hubert d'Andigné, François Autain, Honoré Bailet, Jean-Paul Bataille, Gilbert Belin, Jean-Pierre Blanc, Roger Boileau, Joël Bourdin, Mme Paulette Brisepierre, MM. Jean-Pierre Camoin, Pierre Carous, Robert Castaing, Jean Delaneau, Gérard Delfau, André Diligent, Alain Dufaut, Ambroise Dupont, André Egu, Alain Gérard, Andrien Gouteyron, Robert Guillaume, François Lesein, Mme Hélène Luc, MM. Marcel Lucotte, Kléber Malécot, Hubert Martin, Jacques Mossion, Georges Mouly, Sosefo Makapé Papilio, Charles Pasqua, Jean Pépin, Roger Quilliot, Ivan Renar, Claude Saunier, Pierre Schiélé, Raymond Soucaret, Dick Ukei vè, André Vallet, Albert Vecten, André Vezinhet, Marcel Vidal, Serge Vinçon.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9^e législ.) : 895 et annexes, 920 (annexe n° 1), 922 (tome III) et T.A. 181.

Sénat : 58 et 59 (annexe n° 1) (1989-1990).

Lois de finances. — Francophonie.

SOMMAIRE

	Page
INTRODUCTION	4
I. - LA FRANCOPHONIE ET 1989 : UNE ACTION DIVERSE ET DYNAMIQUE .	6
1. Un humanisme à l'échelle planétaire	6
2. Une année d'activité intense	7
3. La mise en place de structures nouvelles	9
a) <i>Le Conseil supérieur de la langue française</i>	9
b) <i>La Délégation générale à la langue française</i>	10
II. - LES CRÉDITS DE LA FRANCOPHONIE	12
1. Les crédits propres du ministère délégué	12
2. Les crédits de coopération francophone	13
3. Les crédits d'ensemble de l'action francophone	14
III. - LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE FRANCOPHONE	17
1. La coopération francophone : le sommet de Dakar	17
a) <i>Poursuite des programmes en cours</i>	17
b) <i>Grands projets nouveaux : enjeux et défis</i>	19
c) <i>Renforcement des institutions francophones</i>	20
2. La défense du français en Europe	22
a) <i>Un constat : l'anglais domine</i>	22
b) <i>Une solution : le trilinguisme</i>	23
3. La politique télévisuelle extérieure	25
a) <i>Bilan de la situation actuelle</i>	25
b) <i>Principes et moyens d'un redressement possible</i>	26
CONCLUSION	29
EXAMEN EN COMMISSION	31

INTRODUCTION

MESDAMES, MESSIEURS,

La francophonie ! Comme Alain Decaux le disait dans une récente conférence de presse, « on ne peut manquer d'être frappé par ce lien si original, si singulier, par le fait que pour la première fois sans doute dans l'histoire, plus de quarante Etats ont décidé de se rassembler autour d'une langue et pour l'amour de cette langue. Ils se situent sur cinq continents. Leurs populations appartiennent à toutes les races. Ils sont d'idéologies différentes... Cependant, ils se reconnaissent une identité : celle qui naît de l'usage d'une langue commune. Et c'est à partir de cette identité linguistique qu'ils se prononcent d'une même voix sur les grands problèmes internationaux, qu'ils décident ensemble de vastes entreprises de coopération dans le domaine de l'éducation et de la culture, mais aussi dans ceux de la communication, des industries de la langue, des programmes scientifiques et techniques, de l'agriculture, de la santé... »

A Québec, en septembre 1988, au second Sommet des pays francophones, quarante chefs d'Etat ou de gouvernement avaient proclamé leur volonté de s'unir dans une « communauté solidaire ».

A Dakar, en mai 1989, le communiqué publié à l'issue du troisième Sommet constatait que « notre communauté francophone, se fondant, d'une part sur l'usage en commun de la langue française, d'autre part sur la richesse et la diversité de ses traditions, de ses langues et de ses cultures, est devenue une réalité politique, économique et culturelle fondamentale dans la vie de nos Etats, et en même temps un facteur d'équilibre entre les Nations ».

« Communauté solidaire » en 1988, « réalité politique, économique et culturelle » en 1989, la francophonie est vite devenue adulte. En même temps qu'elle grandissait, ses activités se multipliaient, ses manifestations devenaient plus variées et plus denses.

L'année 1989 a été riche en événements et en initiatives d'une francophonie agissante. A Paris, le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, a été un élément moteur d'une remarquable activité. Ce sont ses idées, ses travaux, et les moyens dont il dispose pour les mettre en œuvre, qui font l'objet de ce rapport.

● *Dans un premier chapitre*, après un bref rappel historique, nous présenterons un bilan rapide des principales actions francophones, tant en France qu'à l'étranger, au cours des douze derniers mois écoulés.

● *Dans un deuxième chapitre*, nous examinerons, dans le projet de loi de finances pour 1990, les crédits attribués au ministre délégué. Nous rechercherons aussi, dans les autres budgets, le moyens accordés aux différents ministères pour leur permettre d'agir pour la francophonie ou pour les causes qui y sont liées.

● *Dans un troisième chapitre*, nous étudierons les principales actions auxquelles ces crédits seront affectés. Nous dégagerons les lignes essentielles et les grandes orientations de la politique suivie par le ministre délégué ; enfin nous préciserons les objectifs et les buts qu'il compte atteindre en 1990.

En conclusion, votre Rapporteur exprimera l'avis de notre commission des Affaires culturelles sur l'action conduite par le Gouvernement dans le domaine de la francophonie et indiquera les résultats qu'on peut en espérer.

I. - LA FRANCOPHONIE EN 1989 : UNE ACTION DIVERSE ET DYNAMIQUE

Les douze mois écoulés depuis le dernier examen budgétaire de l'action menée en faveur de la francophonie ont été riches d'événements qui ont marqué l'intérêt grandissant qu'y porte notre pays et la volonté, exprimée par les voix les plus autorisées, de placer cette action sur le plan le plus élevé.

1. Un humanisme à l'échelle planétaire.

S'adressant le 8 février 1989 à ses collègues du Haut Conseil de la francophonie, réuni à Paris pour sa V^e session, Léopold Sédar Senghor écrivait : *« En décidant de créer la francophonie, plus de quarante peuples répandus dans les cinq continents ont posé le problème de la civilisation humaine. Et celui-ci nous interpelle en cette année 1989 où la France célèbre le bicentenaire de la Révolution française. De cette révolution, à l'occasion de laquelle les habitants de la ville de Saint-Louis, alors capitale du Sénégal, envoyèrent leurs "très humbles doléances et remontrances" au "peuple français tenant ses états généraux" »...*

« Créer la francophonie » ? La réalité d'un monde où la langue française est présente dans de nombreux pays existe depuis longtemps, comme l'attestent non seulement les cahiers de doléances de Saint-Louis du Sénégal, mais bien d'autres exemples, plus anciens, remontant jusqu'au Moyen Age. Mais il est vrai que l'usage du mot *francophonie*, lui, ne date guère que de vingt-cinq ans. Ce n'est qu'en 1962, en effet, que le président Senghor lançait la « francophonie » (avant qu'il ne parle de « francité ») et la définissait d'une façon souvent citée, comme *« un humanisme intégral qui se tisse autour de la terre »* ; en 1966, dans un célèbre discours à l'université de Laval de Québec, il précisait : *« la francophonie, c'est, par-delà la langue, la civilisation française ; plus précisément, l'esprit de cette civilisation »*.

Ainsi, dès le début, la francophonie a été placée sous le signe d'une culture à l'échelle planétaire et d'une pensée morale à son plus haut niveau : *« Ce n'est pas seulement la possibilité de parler une même langue qui nous unit, disait le président du Liban, Charles Hélou, mais aussi et surtout le pouvoir de tenir un même langage, celui de l'humain et de l'universel »*.

A ceux qui craignaient de voir dans le mouvement francophone une résurgence habile du néo-colonialisme, les voix les plus autorisées répondirent avec force. « *La langue dans laquelle nous nous exprimons, vous et nous, déclara le président tunisien Habib Bourguiba, est celle qui a servi dans toutes les batailles pour la liberté* ».

Belges et Québécois revendiquèrent le droit, en égalité avec les Français, à utiliser, à posséder la langue de leurs pères, suivis par les Africains désireux de se servir de « ce merveilleux instrument trouvé dans les décombres du régime colonial » : la langue française, dirent-ils, n'est pas le seul apanage de la France, elle appartient à nous tous.

Enfin, le rapprochement fondé sur la base culturelle d'une langue commune devient une « solidarité agissante », s'exerçant aussi sur le plan économique et matériel, rendant vrai le mot d'André Malraux qui voyait dans notre culture, « française hier, francophone aujourd'hui, la civilisation de la fraternité ». *Liberté, égalité, fraternité* : notre devise républicaine, en cette année du Bicentenaire, s'applique aussi à la francophonie.

2. Une année d'activité intense.

1989 a été une année de grande activité pour tous ceux qui, dans le monde, militent dans le mouvement francophone. Ils représentent les quelques 130 millions d'hommes et de femmes et la quarantaine de nations « *ayant en commun, selon l'expression officiellement utilisée, l'usage du français* ».

Le grand moment de ces derniers mois a été le sommet de Dakar, qui s'est tenu du 24 au 27 mai et a réuni, souvent au niveau des chefs d'Etat ou de gouvernement, les délégués de quarante-quatre nations. La Suisse, si attachée à son indépendance et à sa neutralité qu'elle se refuse toujours à appartenir à l'Organisation des Nations Unies, s'y trouvait pour la première fois comme participant à part entière, ce qui montre bien à quel point la francophonie a su s'élever au-dessus des risques de prises de position partisans et d'engagement dans des considérations ou intérêts purement politiques.

A ce mouvement, les organismes français chargés des questions francophones ont pris une part active. Le ministre délégué à la francophonie, M. Alain Decaux, s'est montré d'une extraordinaire activité, multipliant déclarations, initiatives, interventions et articles, apparaissant à la radio et la télévision, lançant de nouvelles idées, parcourant le monde : on l'a vu au Viêt-nam et au Laos en décembre, en Côte-d'Ivoire et au Gabon en janvier, en Belgique en février, à l'île Maurice en mars, au Liban en avril, sous les bombes (« Je me sens Libanais », a-t-il dit), au Sénégal en mai, au Luxembourg en juin, au Maroc en juillet, en Bulgarie et en Turquie en août, en Israël en septembre, aux Seychelles

et à Madagascar en octobre, en Suisse en novembre... et il sera à Montréal, pour la réunion de l'Agence de coopération culturelle et technique, les 2 et 3 décembre prochains.

La première conférence des ministres de la Justice des pays francophones a eu lieu à Paris du 2 au 7 janvier 1989 ; trente-sept pays y étaient représentés. Cette conférence a préfacé la multiplication des réunions ministérielles multilatérales. Celles-ci, jusqu'à présent, ne concernaient que les ministres de l'Education nationale et de la Jeunesse et des Sports ; elles vont maintenant s'étendre à leurs collègues chargés de la culture et de l'environnement.

En février, le Haut Conseil de la francophonie a siégé à l'Elysée ; nous reparlerons plus loin du thème de la pluralité des langues sous lequel la réunion a été placée.

En mars, a surgi la lamentable histoire de l'abandon, par l'Institut Pasteur, de la publication de ses célèbres « Annales » en français et de leur remplacement par des publications en anglais. Cette incroyable aberration a provoqué des protestations indignées en France comme à l'étranger, et même des manifestations de rues au Québec. Le ministre délégué est intervenu et a obtenu la promesse que la revue continuerait à publier des articles en français, avec éventuellement des traductions anglaises ; mais l'on attend encore les nouvelles « Annales » annoncées sous cette forme. L'incident a montré, une fois de plus, à quel point la francophonie doit être défendue en métropole même, où une anglomanie primaire continue à sévir dans les vitrines, les boîtes de nuit et, malheureusement, dans une télévision envahie par les productions américaines.

Pour lutter contre cette tendance et tenter de rétablir un certain équilibre, l'idée d'Etats généraux de la création francophone a été lancée par le ministre délégué. En mai, des Etats généraux du cinéma se sont tenus à Cannes, lors du festival ; en juin, des Etats généraux du théâtre francophone, dans le cadre du festival international de Limoges ; en octobre, c'est à Paris qu'ont eu lieu des Etats généraux de la chanson francophone ; enfin, des Etats généraux des écrivains francophones sont prévus pour les derniers jours de l'année. Que d'Etats généraux ! Mais n'est-on pas en l'an 89 ?

Ce n'est pas tout. Les premiers Jeux de la francophonie, organisés par le Maroc, se sont déroulés en juillet à Rabat avec la participation de trente-deux pays ; les prochains auront lieu dans quatre ans, selon la tradition olympique, probablement en France. Par ailleurs, un forum scientifique est prévu pour rassembler chercheurs et praticiens dans le but de promouvoir le français langue scientifique et technique. Enfin, pour financer toutes ces actions, on s'est efforcé de mettre en place une Fondation internationale de la francophonie qui vise à établir une liaison Etat-entreprises et à favoriser le mécénat.

Mais c'est dans le domaine de l'audiovisuel, finalement, que les initiatives ont été les plus spectaculaires. Le 19 mars, le Premier ministre confiait à M. Decaux la mission de coordonner, au sein des structures gouvernementales, les actions relatives à la politique télévisuelle extérieure de la France ; le 26 juillet, il soumettait au Conseil des ministres un rapport dans lequel, après avoir rappelé les récentes réalisations : extension de TV 5, lancement de TDF 1, développement de Canal France International, diffusion de la Sept et d'A 2 par satellite, il présentait vingt propositions, dont la création d'une Agence francophone d'images d'actualités (A.F.I.A.) et d'un Conseil audiovisuel extérieur de la France (C.A.E.F.).

3. — La mise en place de structures nouvelles.

On peut émettre des réserves sur la propension bien connue du Gouvernement à créer en toutes occasions des conseils et comités. Il semble que le ministre délégué, lors de son étude du télévisuel extérieur, n'ait pas résisté à cette tentation. Il existait déjà un Conseil international des radios et télévisions francophones (CIRTEF) et un Centre d'échanges multilatéraux d'actualités francophones (C.E.M.A.F.). Fallait-il maintenant une A.F.I.A. et un C.A.E.F. ? L'avenir le dira ; mais évitons les double et triple-emplois cachés sous des sigles qu'il faut décrypter !

A Paris, le Haut Conseil de la francophonie a continué à fonctionner et a siégé, comme nous l'avons mentionné, du 7 au 9 février, sous la présidence de M. François Mitterrand. Mais en revanche, les deux autres organismes officiels qui s'occupent de francophonie ont été supprimés et remplacés, par un décret du 12 juin 1989, dans les conditions suivantes :

a) Un Conseil supérieur de la langue française a pris la place du Comité consultatif pour la langue française. Présidé par le Premier ministre, qui peut être suppléé par le ministre d'Etat chargé de l'Education nationale ou le ministre délégué chargé de la Francophonie (qui n'a donc qu'une maîtrise très partielle de ce Conseil), il est composé de vingt-deux personnalités choisies en raison de leur compétence ou des services rendus à la connaissance, la diffusion et le bon usage de la langue française. Il est chargé d'étudier « les questions relatives à l'usage, à l'aménagement (*sic*), à l'enrichissement, à la promotion de la langue française en France et hors de France », ainsi que « la politique à mener à l'égard des langues étrangères ». Il fait des propositions, recommande des formes d'actions et donne son avis sur les questions dont il est saisi par le Premier ministre ou par les ministres de l'Education nationale ou de la Francophonie.

Ce Conseil, composé notamment de professeurs (comme Pierre Aigrain ou Luc Montagnier), de linguistes (comme Claude Hagège ou

Bernard Quemada), d'écrivains (comme Anne Hébert ou Tahar Ben Jelloun), de journalistes comme Jean Daniel ou Dominique Jamet, du cinéaste Jean-Luc Godard et du célèbre présentateur de l'émission *Apostrophes*, Bernard Pivot, s'est réuni pour la première fois en juin. Remarquons en passant qu'aucun membre de l'Académie française ou de l'Académie des belles-lettres n'y a été désigné...

Le Conseil aura-t-il à se prononcer, dans le cadre de « l'aménagement » de la langue, sur la proposition de « réforme de l'orthographe » dont il a été beaucoup question au printemps dernier ? Ce n'est pas impossible : le Syndicat national des instituteurs (S.N.I.), filiale de la Fédération de l'éducation nationale (F.E.N.), s'y est montré assez favorable. Par les soutiens inattendus qu'elle a trouvés, cette « réforme », qu'on avait plutôt considérée au premier abord comme une plaisanterie, ne fait-elle pas peser une réelle menace sur la solidité et la pérennité de notre langue ? En tout cas, la grande majorité des spécialistes et hommes de lettres francophones, à l'étranger comme en France, s'y sont déclarés, comme votre Rapporteur d'ailleurs, franchement hostiles.

b) Une Délégation générale à la langue française agira en tant qu'organe d'exécution des décisions prises par le Conseil supérieur. A ce titre, la Délégation a remplacé le Commissariat général à la langue française, créé en 1984. Elle a aussi repris les responsabilités qui étaient les siennes dans le domaine de l'étude de la langue et de la définition des terminologies. Mais elle a été chargée, surtout, de prendre toutes « les mesures susceptibles de favoriser la mise en œuvre des actions recommandées par le Conseil supérieur et de renforcer la coordination des efforts en matière d'aménagement (*re-sic*), d'enseignement et de diffusion du français, tant dans les actions conduites par les administrations que dans celles menées au plan international pour le développement de l'usage du français ».

Il est clair que les attributions ainsi conférées au délégué général à la langue française sont bien proches de celles confiées au ministre délégué à la Francophonie.

N'y a-t-il pas là risque de dualité et de concurrence ? D'autant plus que le délégué général dépend du Premier ministre et que le ministre délégué se trouve placé sous le ministre des Affaires étrangères ? En fait, il est étrange, et aux yeux de votre Rapporteur, regrettable, que les deux nouveaux organismes soient chargés d'une tâche analogue, à beaucoup d'égards, à celle que conduit le ministre délégué chargé de la Francophonie, sans pour autant que celui-ci ne dispose sur eux d'une réelle autorité.

Dans ces conditions, l'harmonie et l'unité de l'œuvre francophone pourra-t-elle être assurée et maintenue à Paris ? Il faut l'espérer, le prestige de M. Alain Decaux aidant, et chacun y mettant du sien. Mais des possibilités de dissension existent. Surtout si les uns et les autres viennent à se disputer les crédits existants...

Ces crédits, quels sont-ils, à combien s'élèvent-ils ? Il est temps maintenant de les examiner. Des actions nombreuses et diverses que nous avons énumérées se dégagent une impression générale de dynamisme : l'activité du ministre délégué est impressionnante à la fois par le foisonnement d'idées dont il témoigne, l'ardeur qu'il apporte à sa tâche et l'ampleur mondiale de la mission qu'il accomplit. Mais a-t-il les moyens, dispose-t-il de crédits, à la hauteur de l'œuvre qu'il poursuit ?

II. - LES CRÉDITS DE LA FRANCOPHONIE

Les crédits attribués à l'action francophone dans le projet de loi de finances pour 1990 peuvent être identifiés et répartis en trois cercles successifs. Au centre, tout d'abord, se trouvent les *crédits propres du ministre délégué* : nous verrons qu'ils sont fort modestes. Puis, on peut faire l'inventaire des sommes affectées aux différents ministères au titre de la *coopération francophone* : on arrive alors à un total de plus de 200 millions de francs. Enfin, on peut rechercher l'*ensemble des crédits* utilisés, à un titre ou à un autre, pour des actions ayant rapport avec l'enseignement, la promotion et la défense de la langue française : on parvient alors à des chiffres de plusieurs milliards de francs.

1. Les crédits propres du ministre délégué.

Le montant des crédits affectés spécifiquement au ministre délégué à la Francophonie dans le projet de budget pour 1990 s'élève à un total de 16,6 millions de francs. Celui-ci se décompose de la manière suivante :

- 9,8 millions de francs résultent de la reconduction des crédits inscrits au titre IV, chapitre 42-10 du ministère des Affaires étrangères en 1989 ;

- 3 millions de francs, inscrits en mesures nouvelles sur ce même chapitre, réalisent l'intégration en 1990 de la dotation affectée en 1989 au ministre délégué sur la « réserve parlementaire » ;

- 3,8 millions de francs, enfin, proviennent du transfert au budget du ministre délégué des crédits du Commissariat général à la langue française, supprimé. Il faut remarquer que la Délégation générale, qui le remplace, trouvera son financement dans les Services généraux du Premier ministre, de même que le nouveau Conseil supérieur à la langue française.

Le budget propre du ministre délégué à la Francophonie passe donc de 13 millions de francs à 16,6 millions de francs en 1990, soit une augmentation de 22 % ; mais cet accroissement porte sur des chiffres des plus modiques, comme on peut le constater...

On doit noter, cependant, que ces sommes seront intégralement affectées aux interventions directes du ministre délégué, puisque tous les

frais de fonctionnement de ses services sont pris en charge par le budget du ministère des Affaires étrangères — un ministère, notons-le en passant, qui fait beaucoup avec bien peu de moyens, puisque, malgré le rôle primordial qu'il joue en assurant notamment la représentation diplomatique de la France, le rayonnement culturel international de notre pays et la charge de l'enseignement français à l'étranger, il ne dispose que d'une somme de crédits représentant moins de 1 % du budget de l'Etat !

M. Decaux bénéficiera d'un autre supplément. Le Premier ministre lui a confié, comme nous l'avons vu, la responsabilité de concevoir, de coordonner et d'arrêter, en accord avec les autres ministères concernés, l'action télévisuelle extérieure de la France. Les moyens d'intervention du ministère délégué seront à ce titre confortés par un budget de 50 millions de francs en 1990, l'objectif étant de porter en cinq ans à 500 millions de francs la dotation annuelle affectée à la politique télévisuelle extérieure.

2. Les crédits de coopération francophone.

Les crédits propres du ministère délégué sont, fort heureusement, loin d'être représentatifs de l'effort financier consenti en 1990 en faveur de la communauté francophone et de la défense de la langue française. Les dépenses prévues pour la coopération avec nos partenaires en francophonie sont parfaitement apparentes.

Le tableau ci-dessous donne le détail de ces interventions : elles s'élèvent au total à 236 millions de francs.

(En millions de francs)	
- Ministère des Affaires étrangères	53,91
- Ministère de la Coopération et du Développement	100
- Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports	6
- Ministère de la Culture et de la Communication	4,90
- F.I.Q.V.	1,80
- Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Espace	1
- Secrétariat d'Etat chargé de l'Environnement et de la Prévention des risques technologiques et naturels majeurs	0,90
- Ministère de la Justice	0,80
- Ministère de l'Industrie et de l'Aménagement du territoire	0,50
- Ministère de la Recherche et de la Technologie	0,20
- Contribution du ministère des Affaires étrangères au développement de TV 5	40
- Participation des chaînes de télévision au développement de TV 5	26
Total	236,01

L'essentiel de ces dépenses se trouve, fort normalement, dans les directions générales du ministère des Affaires étrangères et celles du ministère de la Coopération et du Développement où s'inscrivent, notamment, les actions de coopération multilatérales francophones : elles atteignent 153 millions de francs. Il faut ajouter 65 millions de francs affectés à TV 5. Puis viennent le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports et le ministère de la Culture et de la Communication, à hauteur de 10 millions de francs ; enfin, cinq autres ministères (Recherche, Justice, P. et T., Aménagement du territoire, Environnement).

Au total donc, 236 millions de francs attribués au titre de la Coopération.

3. Les crédits d'ensemble de l'action francophone.

Ce n'est pas tout. En élargissant le cercle des recherches, un examen patient des fascicules budgétaires permet d'identifier un grand nombre de crédits se rapportant à des actions liées à la défense et à la promotion de la langue française. Il est d'ailleurs obligatoire de procéder à cet inventaire, en application d'un article de la loi de finances pour 1987, l'article 102, voté sur l'initiative du président de notre commission des Affaires culturelles, M. Maurice Schumann. Un document annexe au projet de loi de finances pour 1990 en publie l'état récapitulatif : celui-ci se trouve à la page ci-contre.

On peut remarquer, toutefois, que cet inventaire, malgré l'honnêteté de la compilation, risque de présenter un caractère quelque peu fallacieux. Jusqu'à quel point faut-il, par exemple, considérer que les crédits accordés par les Affaires étrangères aux instituts et centres culturels relèvent de l'action francophone ? Les dépenses pour l'enseignement français à l'étranger doivent-elles y figurer toutes ? Et en métropole, ne pourrait-on pas, en quelque sorte, prendre en compte la plus grande partie du budget de l'Education nationale ?

De plus, il ne faut pas oublier que le ministre délégué n'a pas la maîtrise de ces 5 milliards de crédits. Même si certaines de ses initiatives et les responsabilités nouvelles dont il a été chargé vont bien au-delà des attributions énumérées dans le décret du 22 août 1988, il ne peut pas décider de l'affectation des crédits inscrits aux budgets de ses collègues, ni contrôler leur utilisation. Cependant, il peut s'informer, suggérer, inciter, recommander, convaincre... Tâche délicate, qui demande évidemment beaucoup de diplomatie et de discrètes qualités de persuasion.

Comment M. Alain Decaux a-t-il rempli ce rôle ? Quels ont été les principaux axes de son action cette année ? Quelles orientations entend-il prendre l'an prochain ? Telles sont les questions auxquelles il va être répondu dans un troisième chapitre.

**ÉTAT RÉCAPITULATIF DES CRÉDITS
CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DE LA LANGUE FRANÇAISE
ET À LA DÉFENSE DE LA FRANCOPHONIE**

(En millions F)

	1989 (crédits ouverts en L.F.I.)		1990 (prévisions)	
	A.P.	D.O./C.P.	A.P.	D.O./C.P.
I. Budget général				
Affaires étrangères	106,11	2.377,97	74,92	2.763,02
Coopération et développement	345,03	2.007,86	351,49	2.104,46
Culture et communication	-	83,81	-	55,16
Éducation nationale, Enseignements scolaire et supérieur :				
I. Enseignement scolaire	-	165,67	-	173,66
II. Enseignement supérieur	-	120,08	-	139,01
Éducation nationale, Jeunesse et sports	-	17,64	-	16,64
Recherche et technologie	-	3,50	-	4,00
Services du Premier ministre :				
I. Services généraux	-	12,07	-	8,08
Solidarité, santé et protection sociale	-	2,00	-	2,00
Total I	451,14	4.790,60	426,41	5.266,03
II. Comptes spéciaux du Trésor				
Soutien financier de l'industrie cinématographique et de l'industrie des programmes audiovisuels	-	18,68	-	18,68
Compte d'emploi de la taxe parafiscale affectée au financement des organismes du service public de la radio-diffusion sonore et de la télévision	-	385,00	-	221,60
Total II	-	403,68	-	240,28
Total I + II	451,14	5.194,28	426,41	5.506,31

Ce sont donc, au total, plus de 5,5 milliards de francs que la France consacrera en 1990 au développement de la francophonie et à la défense de la langue française.

III. — LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE FRANCOPHONE

Dans son audition devant la commission des Affaires culturelles du Sénat, le 8 novembre, M. Alain Decaux a indiqué que son action s'était développée en 1989 selon trois axes principaux : la coopération francophone, dont la manifestation la plus spectaculaire a été le sommet de Dakar ; la défense de la langue française, particulièrement en Europe, où elle apparaît en régression ; enfin, l'action audiovisuelle, et notamment la politique télévisuelle extérieure qu'il a été chargé personnellement, depuis le mois de mars, de coordonner. Ces trois grandes orientations seront poursuivies en 1990.

1. La coopération francophone : le sommet de Dakar.

Après Paris-Versailles (17-19 février 1986) et Québec (1^{er}-3 septembre 1987), Dakar a servi de cadre, du 24 au 27 mai 1989, à la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français. La Communauté francophone s'est agrandie, accueillant trois nouveaux membres : la Guinée équatoriale, le Cap-Vert et le Cameroun (ce dernier à titre d'observateur). La Confédération helvétique, pour la première fois, a participé à part entière.

A l'issue de la réunion, une déclaration commune, dont le texte figure à la page suivante, a été adoptée à l'unanimité. Après une réaffirmation des principes de solidarité et de coopération internationale, fondements de la communauté francophone, cette « Déclaration de Dakar » prévoit la reconduction de la plupart des actions précédemment engagées et énumère ensuite les nouveaux projets.

a) *Poursuite des programmes en cours.*

Pour nombre d'actions, dans les domaines de l'agriculture, de l'énergie, de la culture et de la communication, de l'information scientifique et technologique, et des industries de la langue, le sommet de Dakar s'inscrit dans une forme de continuité. Il consolide les acquis des deux premiers sommets et renouvelle les programmes majeurs, au nombre d'une cinquantaine.

DÉCLARATION DE DAKAR

**NOUS, CHEFS D'ÉTAT, DE GOUVERNEMENT ET DE DÉLÉGATION RÉUNIS À DAKAR,
LES 24-25-26 MAI 1989**

CONSIDÉRANT après Paris et Québec, que notre Communauté francophone se fondant, d'une part, sur l'usage en commun de la langue française, d'autre part, sur la richesse et la diversité de ses traditions, de ses langues et de ses cultures, est devenue une réalité politique, économique et culturelle fondamentale dans la vie de nos Etats et en même temps un facteur d'équilibre entre les Nations,

CONSIDÉRANT que les sommets sont le lieu privilégié d'expression et de renouvellement d'une solidarité essentielle pour la construction d'un espace commun francophone de dialogue et de coopération,

CONSIDÉRANT que c'est le contenu concret des réalisations qui fera la valeur de notre projet et que la consolidation de l'espace francophone passe par une coopération multilatérale exemplaire qui se fonde sur l'action et la modernité,

A ces fins, nous, chefs d'Etat et de gouvernement,

RÉAFFIRMONS notre volonté de continuer de développer, au sein de notre espace commun de solidarité et de coopération, des actions concrètes et significatives, multilatérales et multiformes pour relever les grands défis de notre temps dans les domaines de l'agriculture et de l'environnement, de l'énergie, de la culture et de la communication, de l'information scientifique et du développement technologique, des industries de la langue, de l'éducation et de la formation,

DÉCIDONS que l'éducation et la formation constituent un domaine stratégique d'intervention, à la fois pour la préservation et la diffusion, tant de la langue française que des langues et cultures nationales, pour la consolidation de la Communauté francophone en favorisant la compréhension et l'adhésion de la jeunesse à nos objectifs pour la réalisation du développement économique des Nations,

PRENONS solennellement l'engagement de contribuer à la création d'un contexte économique international plus équitable, aux fins de promouvoir, dans les pays en développement, membres de notre communauté, un processus d'amélioration de leur situation économique,

NOUS FÉLICITONS du renforcement de la fonction et du rôle de l'Agence de coopération culturelle et technique dans la dynamique des sommets, qui constitue un jalon essentiel dans l'ancrage d'une francophonie multilatérale,

INCITONS les autres instances internationales à partager notre volonté politique commune, de créer et de développer une pareille dynamique favorable à la promotion des relations culturelles, économiques, scientifiques et technologiques et d'œuvrer à l'instauration d'une paix solide et durable dans le monde.

● Ainsi l'Université des réseaux d'expression française (U.R.E.F.), qui siège à Montréal et a été créée pour établir des réseaux au sein de la communauté scientifique et technique, reçoit de la France 20 millions de francs.

● Dans le même ordre d'idées, 40 millions sont attribués au centre d'Adlopodoumé, en Côte-d'Ivoire, afin de faire reconnaître à cet organisme le statut de centre de recherche international en le dotant de personnel, de matériel et de programmes scientifiques de haut niveau.

● L'expérience d'études supérieures poursuivies en français et axées sur le développement sera continuée à l'Université d'Alexandrie (Egypte). Celle-ci a été dotée de trois départements : hygiène et santé, gestion, environnement. L'intérêt de cette université francophone réside dans le fait qu'elle s'adresse à des personnes qui ont reçu une formation universitaire ou professionnelle, et qui se destinent à devenir des cadres dans le développement de leur pays.

b) Des grands projets nouveaux : enjeux et défis.

Le sommet de Dakar a, en outre, adopté des grands projets nouveaux présentés comme étant « des enjeux et des défis fondamentaux ». Par ailleurs, il s'est signalé par un certain nombre d'innovations dont il convient de souligner l'importance :

— le premier projet tient à la défense des langues et cultures nationales, et s'est fixé pour objectif le développement d'une francophonie plurilingue, respectueuse des langages nationaux autant que du français ;

— le deuxième veut répondre à la nécessité d'une information scientifique et technique en portant l'effort sur la recherche et la formation ;

— le troisième, introduit par M. Abdou Diouf, concerne l'éducation et la formation. Ce projet, jugé prioritaire par les pays du Sud, traitera de l'enseignement de la langue française, de la formation initiale et continue des personnels de l'éducation, de l'édition scolaire et de la fourniture aux pays du Sud de matériels didactiques ;

— le quatrième porte sur la communication et tend à renforcer l'édification de l'espace francophone par des moyens de communication moderne et à promouvoir l'expression d'une « francophonie des différences » ;

— enfin, le dernier consiste en un projet de coopération juridique et judiciaire et doit permettre de résoudre les difficultés rencontrées par les pays du Sud en matière de documentation, de formation des magistrats ou de modernisation de leur législation.

La contribution française à la coopération francophone s'élève à 236 millions de francs pour 1990, dont 101,3 millions de francs seront affectés aux fonds multilatéraux. Le renforcement du caractère multilatéral de la participation française apparaît très nettement puisqu'en 1989, 64,5 millions de francs seulement, sur un total de 202 millions de francs, étaient destinés aux actions multilatérales.

Le tableau placé à la page ci-contre retrace la participation française du financement des actions arrêtées par le sommet de Dakar pour l'année 1990.

c) Renforcement des institutions francophones.

Le sommet de Dakar a solennellement réaffirmé la volonté des chefs d'Etat d'accentuer le caractère multilatéral de la coopération francophone et de renforcer les institutions qui sont les instruments de cette coopération : l'Agence de coopération culturelle et technique (A.C.C.T.), l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (A.U.P.E.L.F.), et le centre d'échanges multilatéraux d'actualités francophones (C.E.M.A.F.) notamment.

L'Agence de coopération culturelle et technique (A.C.C.T.) gèrera un fonds unique constitué pour faire face à l'organisation de la solidarité dans les situations de catastrophe et d'urgence. L'Agence verra ses pouvoirs renforcés, et sera le principal organisme chargé de mettre en œuvre les décisions du sommet.

L'Association internationale des parlementaires de langue française (A.I.P.L.F.) a décidé de se transformer en assemblée : des propositions de loi identiques ont été votées dans ce but à l'Assemblée nationale comme au Sénat. Etant donné l'importance prise par cet organisme, il a été décidé qu'il serait partie prenante à tous les prochains sommets.

Un Comité international du suivi a en charge la mise en forme des différentes actions dessinées ; il se devra également d'exercer un rôle d'arbitrage entre les divers acteurs de la francophonie. Enfin, afin de préparer le prochain sommet qui se tiendra en 1991 au Zaïre, un Comité international préparatoire a été chargé d'établir les propositions de programmes et de préparer les prévisions budgétaires.

Telles sont les principales actions conduites par le ministère délégué au titre de la collaboration avec tous les pays francophones.

PARTICIPATION DE LA FRANCE AU FINANCEMENT DE LA COOPÉRATION FRANCOPHONE EN 1990

(En millions de francs.)

Secteur	Fonds multilatéraux	Programmes spécifiques	Total
Agriculture	Contribution au fonds multilatéral affecté par le Comité international du suivi 7	- Formation dans les centres régionaux de spécialisation agricole - Contribution à l'Institut international de recherche sur le développement d'Adiopodoumé 14	21
Energie	Contribution au Fonds multilatéral affectée par le Comité international du suivi 9,5		9,5
Culture	- Collection « francophone » - Bourses de stages-livres - Salons du livre francophone - Bons du livre francophone - Centre de formation aux métiers du livre de Tunis - Groupe de travail sur la libre circulation du livre dans l'espace francophone 14,3 - Projet expérimental pour le développement de la lecture en Afrique - Fonds des langues et civilisations africaines - Conférence des ministères de la Culture des pays francophones	- Intervention pour faire baisser le prix du livre 5,65 - Théâtre international de la langue française	19,65
Communication	- Contribution au Centre d'échanges multilatéral d'actualités francophones (C.E.M.A.F.) - Contribution au fonds de soutien à la production audiovisuelle des pays du Sud - Echanges de journalistes - Agence francophone des télécommunications	- A.I.T.V. - Coopération francophone en matière de programmes télévisés 26,5 - Elaboration de programmes francophones pour Canal France International - Assises francophones de la communication - TV 5 66	99,5
Information scientifique et développement technique	- Université des réseaux d'expression française (20) - Création de cahiers de la recherche francophone (U.R.E.F.) (2) - Université d'Alexandrie (3) 25	- Développement des moyens nouveaux de consultation des données - Vidéotex 13 - Vidéodisque - Diffusion du disque compact à mémoire fixe de la Bibliothèque nationale	38
Industries de la langue	- Bourses de formation - Formation de linguistes informaticiens .. - Mise en place d'observatoires régionaux des industries de la langue 6		6
Éducation	- Fonds de scolarisation des enfants francophones - Programmes d'enseignement à distance Centre international francophone de formation à distance (C.I.F.F.A.D./C.N.E.D.) 24 - Soutien au réseau des Centres de français langue étrangère - Enseignement du français - Projet de formation de personnels de l'Éducation	- Programme d'aide en matière de manuels scolaires et de matériel didactique 6	30
Autres domaines d'intervention	- Programme de coopération juridique et judiciaire - Fonds d'aide à la traduction et à l'interprétation dans les congrès internationaux ... - Réunion d'une Conférence des ministères de l'Environnement francophones - Fonds de solidarité (Liban, Tchad, Fonds général) 8,5	- Projet de coopération universitaire en matière d'environnement - Réalisation d'un journal éducatif sur l'environnement 3,55 - Programme de coopération juridique et judiciaire	12,05
Total	101,3	137,4 (dont 66 pour TV 5)	236

2. La défense du français en Europe.

La situation du français en Europe se dégrade : l'anglais, de plus en plus, s'impose. Assurer à la langue française la place à laquelle elle a droit dans l'Europe de 1993 constitue l'un des axes prioritaires de la politique définie par le ministre délégué.

a) *Un constat : l'anglais domine.*

La Communauté économique européenne reconnaît neuf langues officielles et deux langues de travail : le français et l'anglais. En dépit de l'égalité théorique de ces deux idiomes, la suprématie de l'anglais tend à s'imposer dans les faits. Les avertissements adressés régulièrement aux instances communautaires, notamment celles qui sont installées à Bruxelles, pour les inviter à respecter les traités n'ont en général qu'un effet limité dans le temps.

Engager la France dans une lutte systématique contre le recours à l'anglais serait l'inviter à défendre une cause perdue d'avance. Le maintien de la langue française dans l'Europe du marché unique passe incontestablement par l'assentiment de nos partenaires européens. Ce dessein ne pourra aboutir qu'à la condition d'être fondé sur un consensus, qu'il faudra baser sur des accords de réciprocité.

Une étude réalisée pour le ministère des Affaires étrangères par Mme Martine Sorti (1) auprès de nos partenaires européens fait clairement ressortir que ceux-ci partagent notre crainte de voir l'Europe s'édifier au prix de la disparition des langues et des cultures nationales. *« L'apprentissage des langues étrangères est une question brûlante, qui occupe et préoccupe tout le monde (...). La perspective de l'Acte unique européen, le développement de la circulation des biens et des personnes (...) produisent, dans le domaine des langues, une espèce de fièvre, voire d'inquiétude. Chacun a peur de ne pas être prêt, d'être distancé par les autres, de perdre des opportunités, bref de ne pas être à la hauteur (...). Les « boîtes à langues » poussent un peu partout comme des champignons et font fortune. »*

Le constat établi est le suivant : à l'heure actuelle, en Europe, c'est le bilinguisme qui triomphe ; chacun s'exprime dans sa langue maternelle et apprend à maîtriser l'anglais. La préférence accordée à la langue anglo-saxonne se fonde sur des considérations utilitaires mais aussi sur

(1) Martine Sorti : *Rapport sur l'apprentissage des langues étrangères et sur la situation du français dans la Communauté économique européenne* (mars 1989).

la conviction que celle-ci s'identifie à la modernité. L'anglais reste, dans l'esprit de la plupart, la langue des sciences et des techniques, celle des affaires, de la finance et de la réussite, mais également celle du rock, des « hit-parades », des « vidéo-clips » et de la télévision.

b) *Une solution : le trilinguisme.*

Quelle doit être, dans ce contexte, l'attitude de la France pour assurer la place de sa langue dans l'Europe de demain et préserver en même temps celles de ses partenaires ?

Alain Decaux l'a indiqué très clairement : *« La défense interactive des langues de l'Europe passe par une condition nécessaire et suffisante : la maîtrise par chacun des citoyens de la Communauté européenne de deux langues vivantes étrangères. Tel est l'objectif que la France propose à la Communauté et sur lequel il est à souhaiter qu'une vaste discussion puisse s'ouvrir bientôt. J'affirme que la défense de la langue française en Europe passe par la défense des langues de nos partenaires. Le français ne gardera sa place sur notre continent qu'autant que les autres langues la garderont aussi (1). »*

Cette opinion a également été exprimée au niveau le plus élevé de l'Etat. Il est symptomatique, à cet égard, que la V^e session du Haut Conseil de la francophonie ait été placée sous le thème de la pluralité des langues. En ouvrant la session inaugurale, le 7 février 1989, le président Mitterrand avait déclaré : *« on ne peut refuser le multilinguisme... Il faut s'expliquer, convaincre. Le multilinguisme bien compris doit être reçu comme une source d'enrichissement, de convivialité, de promotion aussi. »*

Le 13 juillet 1989, Maurice Allais, Prix Nobel 1988, écrivait dans *Le Monde* : *« La langue d'un peuple représente une partie de son âme. Un strict bilinguisme risque de compromettre son épanouissement. En réalité, ce dont nous avons le plus besoin, nous Européens, c'est d'un plurilinguisme, au moins d'un trilinguisme. »*

La solution, selon les voix les plus autorisées, se trouve donc dans le multilinguisme ou, au moins, le trilinguisme. Facile en théorie, mais pas aisé à mettre en pratique ! La conception d'une Europe trilingue suppose que chaque petit Européen apprenne, en dehors de sa langue maternelle, une première langue étrangère, à l'école primaire de préférence afin de développer ses facultés d'assimilation, et une deuxième langue lorsqu'il commence ses études secondaires... Il ne faudra pas moins qu'une refonte de tous les programmes scolaires ! Pourtant, cette solution apparaît comme la seule capable de garantir l'édification d'une Europe respectueuse des diversités, et dans laquelle le français gardera sa place.

(1) *Le Monde*, 14 septembre 1989.

Dans cette ouverture au trilinguisme, il appartiendra à la France de définir une stratégie susceptible de renforcer le caractère attractif de sa langue, afin qu'un nombre croissant de jeunes Européens soient tentés de choisir le français en première ou deuxième langue étrangère. Nous disposons à cet effet de plusieurs avantages qui restent manifestement sous-exploités. L'atout le plus déterminant du français est sans aucun doute son ancrage international révélé par l'émergence de la francophonie. L'adhésion de l'Espagne, du Portugal et de la Grèce à la Communauté économique européenne a fait ressortir un autre avantage de la langue française : celle-ci, langue romane, établit le lien entre les pays du Nord et les pays du Sud de la Communauté.

En l'absence d'une stratégie clairement définie, la promotion du français dans la C.E.E. reste mal assurée. Le rapport de Mme Sorti souligne qu'en dépit de la qualité des principaux acteurs de la diffusion du français en Europe, *« chacun semble se battre dans l'improvisation et dans une relative solitude (...) sans que soient clairement définis les objectifs, les vecteurs et les acteurs pour les atteindre »*.

Il apparaît donc urgent de définir une stratégie susceptible d'enrayer la désaffection des Européens pour l'apprentissage du français et de mieux encadrer et coordonner les acteurs de cette politique.

Il serait opportun, aussi, d'accomplir un effort de présentation auprès de nos partenaires européens, qui comprennent mal encore la francophonie, et leur montrer la valeur d'exemple de cette communauté solidaire, mais respectueuse des diversités. L'épanouissement des différences dans ce rassemblement de peuples pourrait renforcer le caractère attractif de notre langue dans une Europe soucieuse de conserver la richesse de sa culture et de sa diversité. Il convient de faire connaître que la langue française est, comme le soulignait M. Xavier Deniau (1) *« médiatrice et non impératrice »*.

Enfin, il devient pressant d'assurer une meilleure présence audiovisuelle française en Europe, et aussi dans le monde : c'est la troisième grande orientation de notre politique, que nous allons maintenant étudier.

(1) *Florilège de la langue française et de la francophonie*, Editions Richelieu-Senghor, 1988.

3. Une politique télévisuelle extérieure volontariste et cohérente.

Le Premier ministre a confié à M. Alain Decaux, ministre délégué chargé de la Francophonie, le 19 mars dernier, la mission de coordonner, au sein des structures gouvernementales, les initiatives relatives à l'action télévisuelle extérieure de la France.

L'unité de conception, de coordination et de décision qui est ainsi réalisée constitue le préalable indispensable à la définition d'une politique volontariste et cohérente en ce domaine. Le Parlement, qui s'est souvent élevé contre la dilution des responsabilités et la dispersion des actions entreprises, ne peut qu'approuver cette initiative.

Le rapport établi et les conclusions formulées par le ministre délégué ont été approuvés en Conseil des ministres le 26 juillet 1989.

a) *Bilan de la situation actuelle : raisons de notre retard.*

Avant d'exposer les nouvelles orientations de notre politique télévisuelle extérieure, il n'est pas inutile de revenir sur l'état des lieux dressé par le ministre.

Celui-ci souligne d'emblée l'enjeu de la présence audiovisuelle extérieure de la France : « *Qu'on le veuille ou non, la culture aujourd'hui, pour 90 % des humains, passe par l'audiovisuel (...) avec un avantage indiscutable pour la télévision.* » Il en résulte que « *la place de la langue française dans le monde passe par une présence télévisuelle non seulement accrue mais généralisée* ».

Le retard accusé par la télévision française sur ses principales concurrentes résulte, selon lui, d'une dispersion administrative considérable, aggravée par l'absence de toute coordination, de la faiblesse et de la désorganisation du secteur public audiovisuel enfermé dans une logique hexagonale et d'une internationalisation trop restreinte des groupes privés.

L'impossibilité dans laquelle se trouve le Gouvernement d'identifier l'ensemble des moyens budgétaires affectés à la politique télévisuelle extérieure, déjà soulignée par M. Michel Péricard en 1987, témoigne de l'incohérence administrative et de l'absence de définition rigoureuse d'objectifs.

Plusieurs facteurs contribuent, par ailleurs, à freiner l'exportation des productions de la télévision française. Certains sont exogènes, tels l'imperméabilité du marché américain aux produits qui ne sont pas anglophones ou le caractère peu solvable du marché extérieur franco-

phone. La responsabilité en incombe cependant largement à la médiocrité fréquente des fictions françaises. Il faut enfin noter que la législation française relative aux droits d'auteurs, qui vise à assurer aux créateurs une rémunération proportionnelle au succès commercial de l'œuvre, handicape l'exportation des œuvres audiovisuelles françaises par rapport aux produits anglo-saxons non grevés d'un droit de suite.

b) Principes et moyens d'un redressement possible : une nouvelle stratégie.

Le ministre délégué à la Francophonie définit ensuite les principes qui doivent structurer un projet télévisuel extérieur cohérent. Ces principes sont les suivants. Il convient, tout d'abord, de promouvoir une action différenciée et adaptée à la diversité des situations ; il paraît essentiel de dissocier, dans les pays non francophones, la présence culturelle française de sa présence linguistique ; de même, la stratégie commerciale ne pourra être identique dans les pays solvables ou dans les pays pauvres. La connaissance du terrain est posée comme le préalable à toute intervention.

Il importe ensuite de distinguer la stratégie française et la politique télévisuelle multilatérale francophone afin que cette dernière n'hypothèque pas les actions nationales. A ce titre, M. Decaux pense que la coexistence en Afrique francophone du projet Canal France International et d'une participation française au projet de TV 5 Afrique ne semble pas justifiable. Il faut, par ailleurs, favoriser la complémentarité des interventions du secteur public et du secteur privé. Il est nécessaire enfin d'articuler la présence radiophonique et la présence télévisuelle française à l'étranger.

L'ambition de la politique télévisuelle extérieure, arrêtée par le Conseil des ministres du 26 juillet 1989, est d'assurer en cinq ans la couverture mondiale des émissions de télévision françaises.

La stratégie retenue comporte trois volets complémentaires :

- elle doit tendre au service mondial d'une banque d'images, inspirée de Canal France international et diffusée par satellite, dont la responsabilité incombera à un nouvel organisme : Télé France Mondiale. La notion de banque d'images est intéressante car elle conserve la liberté de chaque pays utilisateur : celui-ci pourra choisir de diffuser intégralement les émissions ou adopter au contraire une démarche sélective consistant à ne prélever dans cet ensemble que les programmes qui l'intéressent. Le fonctionnement de cette banque d'images devra tirer les enseignements de l'expérience acquise en matière de coopération et renoncer au principe du service gratuit qui génère l'indifférence : il conviendra de définir le prix théorique du produit, même si le paiement de celui-ci doit être remis ;

● elle doit viser à accroître la présence télévisuelle française dans les pays solvables. En Europe, cet objectif suppose que la France soit prête à abandonner dans certains pays la diffusion en langue française de programmes culturels français ou au contraire à renoncer à une image culturelle trop hexagonale pour favoriser sa présence linguistique. Il convient en outre d'assurer une présence accrue sur le câble et d'améliorer l'expression de la chaîne francophone TV 5. Dans les autres pays, essentiellement l'Amérique du Nord et le Japon, il importe de multiplier les initiatives conduisant à une présence fragmentaire des émissions françaises telle l'expérience de TF 1 en Californie ;

● elle doit enfin organiser une meilleure promotion des œuvres françaises. Il est suggéré d'associer à cette fin les sociétés françaises de production et de diffusion au sein d'une société de promotion des images de télévision, à créer. Mais il faut aussi et surtout s'attacher à améliorer la qualité des productions télévisuelles françaises : une incitation, financée sur fonds publics, pourrait être mise en place à cet effet au sein du compte de soutien à la production audiovisuelle.

Pour terminer et couronner l'ensemble de ces efforts, un Conseil de l'Audiovisuel extérieur de la France sera créé, réunissant, sous la présidence du Premier ministre, les ministres concernés. Ce conseil sera l'instance de coordination et de décision d'une politique télévisuelle extérieure renouée, à la hauteur des ambitions du ministre délégué qui a rappelé en conclusion que « notre siècle est devenu celui de l'audiovisuel » : notre pays se doit d'y avoir bonne image.

CONCLUSION

Le ministère délégué à la Francophonie se caractérise par une profonde disparité, un contraste complet entre l'importance mondiale des actions qu'il mène et la faiblesse extrême des crédits dont il dispose. Ses fonds propres ne s'élèveront en 1990 qu'à 16,6 millions de francs, ce qui sera un peu mieux qu'en 1989 (13 millions de francs), mais demeurera bien trop modique pour ses besoins réels. En revanche, lorsqu'on constate que les dotations attribuées à la coopération francophone, inscrites dans d'autres budgets, atteignent 236 millions de francs et que l'ensemble des crédits qui, dans une dizaine de ministères, se rapportent à l'enseignement, la diffusion et la promotion de la langue française, dépasse 5,5 milliards de francs, on ne peut que constater que l'Etat n'a pas été avare de ses efforts pour la francophonie.

Mais ces efforts si nombreux ne sont-ils pas trop dispersés ? Il ne faut pas oublier que le ministre délégué à la francophonie n'a en aucune façon la maîtrise de ces crédits considérables. Il ne lui revient évidemment pas de décider de l'affectation des sommes inscrites au budget des autres ministères, ni de contrôler leur emploi, ni de choisir les priorités et les buts. Comment, dans ces conditions, mener une action cohérente ? Certes, les ministres peuvent s'informer, se concerter ; mais lorsqu'on sait ce que sont le clivage des administrations, la pesanteur des structures et la susceptibilité de chacun, on peut s'interroger sur la difficulté de mettre en œuvre une politique d'ensemble ordonnée et novatrice. Celle-ci, d'ailleurs, ne fait l'objet d'aucune référence dans le X^e Plan.

Il est possible, cependant, d'agir dans des domaines précis et relativement limités. C'est ainsi que le Premier ministre a chargé M. Alain Decaux d'inspirer et de coordonner l'action télévisuelle extérieure de la France. Il s'y emploie et a présenté un plan à ce sujet. Il sera jugé sur les résultats. « *Notre monde, a-t-il dit, est devenu celui de l'audiovisuel.* » Souhaitons qu'à son exemple, la production française puisse s'y imposer.

Une autre priorité de son action, c'est de faire en sorte que le français garde sa place dans l'Europe de 1992 qui se réalise actuellement. Ce ne sera pas facile, à une époque où les Français eux-mêmes acceptent tant de capitulations, quand ils renoncent à leur langue dans les assises internationales, quand ils publient en anglais leurs revues scientifiques — celles de l'Institut Pasteur ! — quand ils appellent *Who's who in France* le dictionnaire biographique de leurs personnalités, quand

la télévision française diffuse sans arrêt des séries américaines, quand les *Mac Donald* et autres *Burger King* envahissent Paris... Mais le combat vaut d'être mené, et il ne sera pas d'arrière-garde. L'idée est avancée que l'Europe de 1993 ne devra pas être seulement bilingue, mais plurilingue ou, au moins, trilingue : on espère qu'ainsi le français sera maintenu.

Notre langue garde encore bien des atouts : parmi ceux-ci, le fait qu'elle soit parlée dans quarante-quatre pays dans le monde. C'est à Dakar qu'après Paris et Québec, les chefs d'Etat et de gouvernement de ces quarante-quatre pays se sont réunis cette année. La coopération francophone internationale demeure l'un des axes principaux de l'action gouvernementale. Une cinquantaine d'actions en cours ont été reconduites, mais la constitution d'un espace économique francophone de quelque 200 millions de consommateurs a été remis à des temps plus favorables. En revanche, plusieurs grands projets, décrits comme « des enjeux et des défis fondamentaux », ont été instaurés. Une déclaration solennelle a proclamé que la Communauté francophone était « devenue une réalité politique, économique et culturelle, en même temps qu'un facteur d'équilibre entre les nations ».

La coopération francophone, l'action audiovisuelle, la place de la langue dans l'Europe de 1992, telles sont les trois priorités de l'action poursuivie par le ministre délégué à la Francophonie. Mais si elles constituent actuellement l'essentiel de ses préoccupations, elles ne ralentissent en rien ses autres activités : elles ne l'empêchent pas de répondre à de multiples interpellations, de lancer des idées, de parcourir le monde, d'être présent partout...

Contrairement à l'usage dans les discussions des projets de loi de finances, ce ne sont pas les crédits de ce ministère — quasi inexistant — que l'on peut apprécier ; c'est l'action — considérable, infatigable — du ministre. « *Cette francophonie si vite devenue adulte, a dit Alain Decaux, est pour notre pays et comme pour ses partenaires un atout majeur en cette fin du *xx* siècle.* » On le croit, on ne peut qu'approuver.

EXAMEN EN COMMISSION

Réunie sous la présidence de M. Maurice Schumann, président, la commission a examiné, au cours d'une séance tenue le 15 novembre 1989, les crédits de la francophonie inscrits au projet de loi de finances pour 1990 sur le rapport de M. Jacques Habert, rapporteur pour avis.

L'exposé du rapporteur pour avis a été suivi d'un débat, auquel ont pris part :

— M. Jean Delaneau, qui a fait sien le constat pessimiste du rapporteur pour avis sur la régression de la langue française et a souhaité que la France reste vigilante à l'égard de la défense de sa langue. Il a indiqué que celle-ci était aujourd'hui menacée en Algérie par la campagne d'un groupe politico-religieux tendant à substituer l'apprentissage de l'anglais à celui de notre langue ;

— M. Adrien Gouteyron, qui a dénoncé l'insuffisante cohérence de l'action télévisuelle extérieure menée par le ministre délégué, par la S.O.F.I.R.A.D. et par les chaînes privées et a regretté que l'opportunité du lancement de T.D.F. 1 n'ait pas été saisie pour assurer la distribution d'une grande chaîne nationale. Il s'est enfin interrogé sur la pertinence de la démarche commerciale qui préside à la retransmission des chaînes françaises au Maghreb ;

— M. Maurice Schumann, président, qui s'est inquiété de l'évolution du projet de l'université francophone d'Alexandrie et a souligné qu'il convenait en priorité de faire respecter, par la Communauté économique européenne, le statut de langue de travail reconnu au français par le Traité de Rome.

Sur proposition du rapporteur pour avis, la commission a donné un avis favorable à l'adoption des crédits de la francophonie inscrits au projet de loi de finances pour 1990.